

2 B Rénov' SAS

Société à Actions Simplifiées au capital de 2 000€uros

Siège Social : 27ter rue de la Charmois

02540 VIELS-MAISONS

RCS : 991 901 919

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 01 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt six, le 01 Février à 10 heures, les associés de la SAS 2B Rénov' « Société à actions simplifiées au capital de 2 000€ » ayant émis 200 parts sociales de 10 € chacune, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur la convocation de la gérance faite à chaque associé, conformément aux dispositions de l'article 23 des statuts de la société.

L'assemblée est présidée par Monsieur BARDOU Nicolas, gérant associé :
sont présents ,

Monsieur BARDOU Nicolas gérant associé,
représentant..... 120 parts

Monsieur BARDOU Xavier, associé
représentant....., 80 parts

Que le total des parts présentées ou représentées est de 200 parts soit la totalité des parts émises par la Société.

En conséquence, le président déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Le président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

la feuille de présence à l'assemblée :

Monsieur Le Président déclare, que, conformément à l'article 36 du décret du 23 mars 1967, le texte des résolutions ont été portés à la connaissance des associés quinze jours au moins, avant la date de la présente assemblée et mis à leur disposition au siège social, pendant ce même délai qui a précédé l'assemblée, ce qui est reconnu exact par les associés présents.

Monsieur Le président rappelle que l'assemblée a été convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour :

Changement du Nom de la Société
Changement des statuts

Monsieur Le président donne alors lecture à l'assemblée :

après divers échanges de vues, personne ne demandant la parole Monsieur Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour,

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés approuve le changement du Nom de la Société à compter de ce jour

La société aura pour nom - **B2 RÉNOV SAS** - à compter de ce jour,

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'assemblée Générale extraordinaire des associés approuve le changement des statuts à compter de ce jour.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures

De tout ce qui dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par la gérance, par tous les associés.

BARDOU Nicolas



BARDOU Xavier

